



Mémoire

Présenté par

**COULIBALY, Abdoulaye
S.N**

**ECOLE NORMALE SUPERIEURE
BAMAKO**

**Rationalité technique moderne et logiques-paysannes
: cas du périmètre rizicole irriguée de Selingué**

ANNEE ACADEMIQUE

MAI 1989

A red, rounded triangular shape pointing upwards, located in the bottom right corner of the page.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DIRECTION NATIONALE
DES ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
B A M A K O

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

07.06.00

COU
2686



TITRE
**RATIONALITÉ TECHNIQUE MODERNE
ET LOGIQUES-PAYSANNES**
(cas du Périmètre Rizicole Irrigué de Selingué)

PAR :

ABDOULAYE SN COULIBALY

MEMOIRE de FIN D'ÉTUDES

Présenté pour l'obtention du Diplôme

de l'École Normale Supérieure

Spécialité : PHILOSOPHIE

Directeur de Mémoire :

r. MANY CAMARA

Date de Soutenance :

M A I 1 9 8 9

D E D I C A C E

Je dédie ce mémoire à :

- Mon père Seydou COULIBALY à Kita
- Ma mère Kadiatou KANTE, Hawa DAMBA
- Ma tante Saty COULIBALY

Pour leur amour, et leur ardeur au travail.

Je dédie également ce travail à ceux qui luttent pour la justice.

A tous les paysans de la zone de Sélingué.

REMERCIEMENTS

Que tous ceux qui, de loin ou de près ont contribué de façon morale au succès de mes études trouvent ici l'expression de ma sincère et profonde reconnaissance.

Je remercie tout particulièrement :

- Le CODESRIA pour la subvention qui m'a permis d'effectuer les recherches

MM. Toumany DOUMBIA I.T.E. Didiéni
Bakary DOUMBIA D.N.T. Bamako
Bakary DIANKA à Kayes
Massila COULIBALY à Badalabougou Bamako
Simbo KEITA à Bamako
Seydou KEITA CNRST à Bamako

MME DIANKA à Bamako

Je remercie le personnel du périmètre rizicole de Sélingué et mon ami Djigui DIABATE pour leurs concours constants.

Je suis reconnaissant vis à vis du personnel du D.E.R. de Philo-Psycho Pédagogie ENSUP, singulièrement Monsieur Many CAMARA qui a été d'un appui important pour ce travail.

TABLE DES MATIERES

PAGES

Dédicace -----	1
Remerciement -----	2
Carte -----	3
Résumé -----	4
Introduction -----	5
CHAPITRE I : Présentation de la zone de Sélingué -----	11
A - Présentation géographique -----	11
B - Contexte socio-économique général -----	15
C - Analyse de la Structure Sociale -----	16
CHAPITRE II : Analyse critique de la situation dans la zone du barrage -----	19
1 - La situation en amont et en aval du barrage ----	19
2 - Système de distribution des terres et les conditions d'exploitation des casiers rizicoles--	21
3 - L'activité rizicole -----	30
4 - Innovation technologique -----	32
5 - Comparaison des revenus agricoles et extra- agricole (orpaille - trafic de Malboro)-----	38
CHAPITRE III : Les forces en présence -----	43
1 - Intérêts et logiques de l'Etat -----	43
2 - Intérêts et logiques des paysans -----	43
3 - Propositions opérationnelles -----	45
CONCLUSION : -----	51
1 - Synthèse -----	
2 - Proposition méthodologiques -----	
3 - Perspectives d'avenir -----	

ANNEXES

La population active représente 48 % et va de 15 à 59 ans. Cette population a un mode de vie communautaire. La famille élargie en est la base. Les champs collectifs appartiennent à cette famille étendue. La terre ne se vend pas et ne se partage pas non plus entre les héritiers (selon le droit coutumier jadis en vigueur) une administration villageoise sert de courroie de transmission entre l'administration centrale et la communauté villageoise.

C'est une zone à climat soudanien~~ne~~ située entre les isohyètes de 1 400m/m et 1 300m/m avec une température moyenne de 25,1° à 30,3°C.

La végétation est une forte galerie forestière et une savane à haute tige, sur un plateau graveleux et peu profond, des vallées érodées en amont et comblées en aval par des alluvions.

Sur le plan socio-économique, c'est un centre urbain qui bénéficie d'une position favorable. Il y a une possibilité de diversifier le commerce avec la Guinée Conakry. Déjà le commerce de tabac représente une importante source de revenu avec la Côte d'Ivoire. La population locale est homogène même si certaines familles vont se faire distinguer par l'achat de matériels agricoles grâce à la main d'oeuvre qu'offrait l'organisation du travail collectif. C'est sur cette base qu'il y aura une certaine différenciation lors du partage du périmètre (part du matériel agricole).

Nous avons fait remarquer, au niveau de l'analyse critique de la situation dans la zone du barrage, qu'il y a une méfiance, chez les populations locales suscitée par les fausses promesses faites lors du transfert des populations (problème d'habitat, d'assistance alimentaire).

La gestion moderne des terres (régime foncier moderne) ne répond pas à l'éthique de la population.

Le test de la BNDA pour doter à crédit les paysans de matériels agricoles à toute la zone du périmètre rizicole ayant été un échec n'a pas pu être généralisé.

Le système de distribution des terres compte ^{l'élé} d'un certain nombre de critères dont l'équipement et le nombre d'actif présent dans la famille. Quant aux conditions d'exploitation, le respect des clauses du calendrier agricole sont exigés à tous les réquerants. Cependant le bon développement de l'activité rizicole dépend de l'existence de matériels agricoles.

Notre enquête nous a fait constater que cet élément est rare dans la zone si non obsolète dans une grande mesure. L'engrais n'est pas très généralisé à cause de son coût très élevé, de la technique d'utilisation non encore maîtrisée et d'une insécurité foncière qui décourage les paysans.

Les innovations technologiques sont à la fois nombreuses et complexes. Le paysan a du mal à s'y adapter surtout que d'autres difficultés d'ordre psychologique viennent entraver leur diffusion. L'encadrement technique est très négligeant dans le suivi des activités paysannes. Il y en a qui n'ont pas la compétence requise pour le travail (agents d'irrigation). L'encadrement ne semble pas avoir le tact adéquat pour approcher les paysans. Il préfère le plus souvent l'intimidation. (cas récent de l'équipe de la direction technique pour annoncer la généralisation du repiquage (1)).

Dans ces conditions le revenu agricole ne peut pas être performant dans les exploitations rizicoles. Souvent il y a déficit et dans beaucoup de cas le paysan est endetté.

Le revenu extra-agricole serait très évocateur si nous avions pu réaliser une enquête dans ce domaine. La répression policière est constante et le paysan se garde de parler.

Deux forces sont en présence : les paysans et l'Etat. Les rapports de force sont inégalitaires. Les paysans ont plus de devoirs que de droits vis à vis de l'Etat. Juridiquement la position de l'Etat est nettement plus renforcée et les décisions finales lui reviennent.

La présence des jeunes diplômés peut constituer un indicateur de la logique de l'Etat qui veut rentabiliser les investissements même au détriment des intérêts de la paysannerie alors même qu'il se devait de résoudre les contradictions nées de ses propres faiblesses.

1. En Mars 1989 pour notre enquête nous sommes arrivés juste après l'équipe de Sensibilisation de l'ORHN.

INTRODUCTION

La rédaction d'un mémoire est l'un des critères exigés pour obtenir le diplôme qui sanctionne les études supérieures. Le choix du thème est laissé à l'initiative de l'étudiant. La présente étude porte sur "Rationalité technique moderne et logiques paysannes" (cas du périmètre rizicole irrigué de Sekubgyé). L'actualité fait de ce thème une opportunité que l'on se doit de saisir. Les paysans de Sélingué n'ont pas tiré de profits substantiels dans l'exploitation du périmètre.f

Le barrage de Manantali est déjà lancé alors que le bilan de celui de Sélingué n'est pas encore fait, notamment son impact social et économique sur les populations directement concernées par les installations connexes.

Il y a aussi des raisons théoriques qui justifient le choix de ce thème. Dans le projet de réalisation du barrage de Sélingué et des installations connexes, les populations de la zone n'ont pas été associées à l'élaboration et à la prise de décisions pour la construction de l'ouvrage. Cependant qu'il aurait fallu les consulter pour savoir leurs besoins essentiels, leurs préoccupations et leurs soucis de voir réaliser ce qui répond le mieux à leurs besoins de développement.

Dans le domaine de la riziculture irriguée les paysans ne sont pas véritablement intégrés. Ils sont laissés pour compte alors qu'ils doivent eux aussi bénéficier pleinement des avantages que procure un tel ouvrage. C'est seulement en les associant et en les intégrant aux différentes actions menées dans le cadre de l'exploitation de ces installations qu'ils peuvent pleinement participer à la politique nationale d'autosuffisance alimentaire.

Aussi les innovations technologiques sont mal communiquées et les paysans désavouent finalement le projet de périmètre irrigué. Il y a donc un besoin de réseau.

de communication plus flexible et adapté en milieu rural jusque là effectué par les seuls techniciens de l'agriculture de l'élevage et de la santé.

2. L'activité rizicole a été fortement concurrencée par d'autres plus rentables tels que l'orpillage et le trafic de Marlboro.

3. L'effet psychologique des cas de réussites fabuleuses et la rapidité des gains dans le trafic et l'orpillage (marges bénéficiaires substantielles seraient à l'origine de la désaffectation des terres du périmètre par les paysans.

4. La méthodologie d'introduction des innovations technologiques est inadptée aux mentalités paysannes. À EA sorte que les paysans n'ont pas effectivement adhéré à ce projet de modernisation. Les différents contacts qui ont été menés, l'approche des paysans au travail, ont permis d'éclaircir les difficultés d'exploitation et de mise en valeur du périmètre.

La présentation de la zone de Sélingué nous a permis de mettre l'accent sur le caractère receptif des populations qui sont donc favorables aux innovations dans le cadre du développement de la riziculture irriguée en principe. Le système de distribution des terres et les conditions de leurs exploitations ne sont pas favorables telle que l'activité rizicole se déroule avec un pesanteur énorme.

JUSTIFICATION

L'amélioration des conditions de vie des populations rurales constitue le leit-motiv de la nouvelle politique agricole du Mali. Un tel projet ne peut cependant être réalisé sans une judicieuse politique de répartition des terres et aussi une subvention accrue de l'état en faveur de la paysannerie pour l'achat d'équipements et des intrants agricoles. Ces deux aspects semblent être mal suivis par les décideurs. En conséquence les vrais paysans n'ont pas les moyens de travailler. Comment faut-il y remédier ?

Le périmètre irrigué devait être exploité par les paysans de la zone. Mais ce sont des populations "étrangères" qui, pour une bonne partie sont privilégiées, cette entorse est-elle le résultat d'une politique de répartition des terres ? Est-ce la population locale, qui, de manière délibérée a tourné le dos à la terre ?

Il s'agit de cerner les causes profondes du désintérêt des populations déplacées vis à vis de l'exploitation du périmètre, déceler les raisons de leur reticence aux innovations technologiques et proposer des voies de solutions pour une reprise effective des activités rizicoles. C'est donc une proposition d'approche méthodologique pour gagner l'adhésion des populations en vue de les faire participer activement à la valorisation optimale des investissements.

L'étude permettra d'améliorer les connaissances sur le milieu humain de la zone dans son contexte socio-économique et culturel, dans sa dynamique à travers les mutations profondes et les changements qui interviennent à la faveur d'une telle innovation.

Elle vise à sensibiliser les décideurs en leur fournissant des éléments de décisions, en mettant à leur disposition l'esquisse d'une politique judicieuse de répartition des terres. L'étude permettra aussi de susciter un regain d'intérêt chez les paysans.

Difficultés méthodologiques :

Nous avons rencontrés des problèmes tout au long des recherches qui sont les raisons du manque de certains éléments de justification.

C'est le cas des revenus individuels. Par habitude les paysans ne comptabilisent pas leurs revenus qui sont aussi occasionnels. A part la production agricole les autres activités productives sont menées de façon autonome ou indépendante par les membres de la famille et non contrôlés par le chef de famille ou de ménage.

Il y aussi la réticence des paysans à déclarer leurs revenus pour des raisons éthiques.

Les dépenses au niveau de la famille n'ont pas pu être enregistrés parce que le paysan ne retient que les dépenses extraordinaires.

Le caractère encore peu monétaire des échanges fait que c'est le troc qui prévaut (riz contre mil) dans le processus de substitution de produits agricoles à la consommation.

Ces trocs s'effectuent à travers des opérations compliquées de mesurage avec des U M L (Unité de Mesure Locale). Il fallait du temps sur le terrain pour procéder à des étalonnages indispensables et aux conversions requises. La difficulté de définir l'exode est que le paysan préfère se taire pour ne pas perdre une partie de sa parcelle à cause des absences identifiées.

Ce travail n'a pas la prétention d'avoir épuisé et même approfondi tous les aspects évoqués au cours de nos recherches. Tout de même nous osons espérer que certains éléments pourraient contribuer à orienter éventuellement d'autres recherches dans la même zone, surtout avec le projet d'insertion des jeunes diplômés et l'action tabacole.

CHAPITRE I

A. PRESENTATION DE LA ZONE DE SELINGUE

1°) Présentation Géographique :

Le périmètre rizicole irrigué est situé sur le fleuve Sankarani à 135 Km au Sud Ouest de Bamako, en amont du barrage hydroélectrique et à 45 Km de son confluent avec le fleuve Niger. L'ouvrage est réalisé dans le cercle de Yanfolila dans la 3e région administrative du Mali qui connaît une pluviométrie supérieure à celle du reste du pays. Le périmètre rizicole couvre une superficie totale à inonder de 40900 ha (1). Cette superficie se répartit entre 12 490 personnes représentant 607 concessions ou 30 villages. Le cercle de Yanfolila regroupe quatre des huit arrondissements qui sont concernés par le périmètre. L'arrondissement de Kangaré recouvre 14 des 30 villages du périmètre. Les 4 arrondissements forment 2 zones :

- a) La Baya est au nord du barrage avec 55 % de la population de périmètre soit 5 812 habitants dont 2 957 hommes et 2 855 femmes. La Baya a une côte limite de 340.
- b) Le Ouassouloun est au sud de la zone de retenue avec 7 villages le long des deux rives du Sankarani, il a une côte limite de 348,5.

2°) Répartition de la population:

La population se répartit en trois tranches d'âge. La 1ère tranche va de 0 à 15 ans et correspond à 47 % de l'ensemble de la population. La 2ème tranche, les adultes actifs, de 15 à 59 ans constituent 48 % de la population et la 3ème tranche composée de vieillards inactifs se chiffre à 9 %.

La population masculine est de 51 % et celle féminine représente 49 %. Le taux de croissance annuelle est très élevé, par rapport au taux national, soit 5,11 %. La population moyenne par village est 704 habitants. Les territoires inondés se divisent en deux zones. La zone I se caractérise par une homogénéité ethnique. Elle est composée de Malinkés, la zone II est constituée de 55 % de malinkés, pour 41,9 % de Peulhs avec 2,4 % de Bambaras auxquels s'ajoutent d'autres ethnies.

(1) Source : A.A.A. : Annexe 1.3.

----- Plan d'exécution rapport final T VI

- Culture - Elevage

C'est l'ensemble une population essentiellement musulmane avec quelques rares chrétiens. Le phénomène religieux n'est pas très marqué et il n'y a pas de conflit en son sein. Elle est de plus vulnérable aux influences extérieures après autant de transformations radicales dues à la construction du barrage et de ses installations connexes.

(A) POPULATION ACTIVE - POPULATION TOTALE

ARRONDISSEMENT	POPULATION DE 15 à 19 ans M + F	POPULATION DE 20 à 59 ans M + F	ACTIVE DE 15 à 19 ans M + F	ACTIVE DE 20 à 59 ans	TOTAL ACTIF	TOTALE	NBRE DE PERS/1 ACTIF EN %
KANGARE	667	1240 1312	334	1 240 964	2 558	6 939	2,7
SIEKOROLE	401	765 739	201	765 554	1 520	3 958	2,6
	102	170 196	51	170 147	368	992	2,7
YANFOLILA	51	155 119	26	155 89	270	601	2,2
TOTALE	1 221	2 330 2 336	612	2 330 1 774	4 716	12 490	2,65

Paramètre déterminatif des actifs

1 enfant M ou F de 15 à 19 = 1/2 actif
 1 adulte M de 20 à 59 = 1 actif
 1 adulte F de 20 à 59 = 3/4 actif

Source : Plan d'Exécution rapport final T V.

TAILLE DES FAMILLES

EFFECTIF	NOMBRE DE FAMILLE	%
1 à 5	1	5
6 - 10	5	24
11 - 20	10	47
20 et +	5	24
TOTAL	21	100

Source : Enquêtes auprès des exploitations familiales - (8)

N.B : Les chefs de familles interrogés se sont référés au carnet de famille établie par l'administration. Il est donc possible que les chiffres ne soient pas tout à fait conformement aux réalités sur le terrain.

A côté de cette administration il y a un autre chef de village, cette fois, Chef Spirituel de la communauté villageoise. Il est le chef des morts, à ce titre il détient le véritable pouvoir de décisions vis à vis des villageois. La succession est patrilinéaire.

1) Ecosystème:

1°) Climat:

La zone du barrage est située dans la partie soudanienne du Mali. Elle enregistre une forte saison des pluies. Elle est située entre les isohyètes moyennes de 1 400m/m à hauteur de Yanfolila et de 1 300m/m à hauteur de Sélingué. La température moyenne est de 25,1°C et 30,3°C.

2°) Végétation :

Il y a une végétation soudanienne avec une forte galerie forestière dans les talwegs inondés. Elle se caractérise aussi par une savane à hautes tiges associées à un étage arbustif plus ou moins dense.

3°) Relief :

Le relief est constitué de plateaux de sol gravaleux et peu profond. Il y a aussi des vallées érodées en amont et comblées en aval par des alluvions plus ou moins épais. Les grandes dépressions sont des dépôts profonds argileux et hydromorphes.

B) CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE GENERAL

Le barrage hydro électrique de Sélingué a fait de cette zone un Centre Urbain qui peut jouer un rôle économique très important.

Sur le plan social, la région est dotée d'infrastructure qui peut permettre le brassage de plusieurs populations différentes par leurs cultures, leurs capacités intellectuelles et leur savoir faire. C'est une zone frontalière de la Guinée Conakry avec laquelle elle entretient déjà des rapports de commerce. Ce qui constitue un avantage économique certain.

La zone est située à la lisière de la route internationale Bamako-Côte d'Ivoire. La Coopération entre la Centrale de Sélingué et l'énergie de la Côte d'Ivoire est une source d'enrichissement scientifique et technique certaine. Sur le plan sanitaire, des postes médicaux existent dans toutes les grandes agglomérations.

Il existe aussi un Centre de Santé équipé d'appareils modernes. Il faut compter aussi le Centre de Recherche pour les maladies endémiques.

Sur le plan économique la région est très importante. Le lac artificiel favorise la production de poissons. C'est le centre piscicole le plus important du pays. Il ravitaille déjà la ville de Bamako.

Le périmètre rizicole est une infrastructure inestimable dans la politique d'autosuffisance alimentaire du Mali.

Sur le plan de l'éducation il existe des écoles fondamentales, dans toute la région, niveau 1er cycle et à Sélingué il en existe pour les 2è cycles.

La région est également un centre minier très important. Une bonne partie de la population s'occupe de l'orpaillage traditionnel. Elle offre aussi des possibilités agro-pastorales compte tenu de la pluviométrie assez élevée.

Sur le plan énergétique la Centrale est dotée d'une capacité qui peut fournir de l'électricité à une bonne partie du pays. La SOGEMORK en bénéficiera très prochainement dès que la construction de la ligne de transport haute tension sera achevée. La capacité de production de la centrale est estimée à 200 GWH en année normale. Actuellement 100 GWH sont cédés à l'EDM qui constitue le seul marché pour la vente de l'énergie produite par la Centrale de Sélingué.

Analyse de la Structure Sociale

Au sein de la population locale la différenciation entre les diverses couches de la société n'est pas évidente. Dans certains village toute la population appartient presque à une même famille lignagère. Cependant, certaines grandes concessions profitaient de la main d'oeuvre abondante qu'offrait l'organisation du travail collectif dans les champs. Là l'organisation du travail, le calendrier agricole relèvent du choix du paysan. Avant l'inondation des plaines certaines familles possèdent de vastes domaines de plantation d'arbres fruitiers. Ces facteurs sont à la base de l'achat par les paysans de certains matériels agricoles. Le plus souvent ils achetaient du bétail que les années de sécheresse ont décimé. Les familles qui se sont dotées de matériels agricoles deviennent donc des privilégiés par rapport au reste des villageois. Elles possèdent à la fois des charrues, des boeufs de labour, des semoirs et des multicultureurs.

A côté de cette population locale, la population étrangère, c'est à dire celle venue pour l'exploitation du barrage est privilégiée. Ce sont généralement des cadres de l'Administration du barrage qui exploitent également des parcelles dans le périmètre. Ils ont des facilités d'accès aux différents moyens techniques dont dispose l'ONRHN. Parmi ces cadres il y a certains de la SOGEMORK et d'autres qui sont à Bamako. D'autres catégories socio professionnelles gravitent autour de la communauté paysanne.

Dans le cadre de l'exploitation du lac artificiel les pêcheurs affluent de plus en plus vers la zone. Comparativement aux paysans, ces pêcheurs bozo ont des moyens qui leurs permettent de vivre mieux et même procéder à certaines modernisations. C'est là qu'on peut prétendre à une amélioration des conditions de vie. Un commerce florissant de vente de glace se développe entre les pêcheurs et les habitants de la cité ouvrière.

Par ailleurs si les ouvriers de Sélingué sont dans une relative aisance par rapport aux ouvriers maliens, leur syndicat n'est pas du tout combatif. D'année en année et de Directeur, ils assistent à l'émiettement de certains de leurs privilèges. Cependant la gratuite du logement, de l'eau potable et de l'électricité leur est toujours accordée. Leur conscience de classe ne part plus loin que le cadre étroit de leurs activités de production.

La division du travail, particulièrement dans l'activité rizicole a engendré, une catégorie d'ouvrier qui s'occupe des travaux de désherbage, le travail lent et pénible est rémunéré à (500 F) Cinq Cent Francs CFA la journée de travail. Cette main d'oeuvre bon marché est en désertion de sa propre parcelle.

A grand trait, on peut identifier dans la paysannerie la structure suivante :

a) Le paysan absentéiste : c'est une Catégorie Spéciale de paysan qui, en réalité appartient à une autre couche socio-professionnelle. Il travaille dans la ville et utilise des ouvriers agricoles pour l'exploitation de ses parcelles. Le paysan absentéiste possède des moyens techniques et peut s'occuper à bon compte de sa parcelle.

b) les pays aisés ont des moyens techniques à leur disposition : boeufs de labour, herse multicultureur. Leur position ne leur permet pas de partager avec conviction les doléances de la masse paysanne. Ils ont plutôt tendance à s'associer avec les paysans absentéistes ou les cadres moyens qui exploitent des parcelles dans les périmètres par tiers interposé.

Les cadres moyens - même s'ils ont la volonté de faire une exploitation rationnelle des parcelles, les difficultés les obligent d'abandonner au bout de deux campagnes.

Les paysans pauvres, sont le plus nombreux, ils n'ont pas de matériels agricoles appropriés pour le travail. Le plus souvent leurs champs sont en friche. Ils sont pourtant les seuls capables d'exploiter judicieusement le périmètre s'ils avaient les moyens. Ils assistent à une occupation substantielle du périmètre par d'autres exploitants qui seront les références et les points d'appui de toutes les évaluations et de toutes les subventions éventuelles. De même les conditions actuelles d'exploitation du périmètre présagent la réclusion des paysans pauvres dans les terres sèches. Alors nous reviendrons donc à la case de départ. Faut-il poser la question à quel fin le périmètre a été aménagé ? Pour qui l'a-t-il été ? Quelles couches de la population en est la véritable bénéficiaire ?

CHAPITRE II : ANALYSE CRITIQUE DE LA SITUATION DANS LA ZONE DU ----- BARRAGE

1°) La Situation en Amont et en Aval du Barrage

Depuis la période des transferts une certaine méfiance s'est éveillée chez les paysans. Lors du transfert des populations déplacées il avait été question de la construction d'un habitat moderne et aussi d'une assistance alimentaire au cours de la période du transfert. Ces promesses n'ont pas été tenues.

Les distributions des parcelles n'ont pas été effectuées en fonction des besoins réels des populations. Le personnel de l'encadrement n'est pas performant. De ce fait il existe des discordes entre les encadreurs et les paysans.

La submersion des champs de coton et des vergers a créé un mécontentement surtout que les verges étaient une base solide dans la vie de ces populations. Elles n'ont pas été non plus dédommagées comme il aurait été prévu. Elles demandaient seulement que les autorités leur donnent les moyens financiers pour reconstituer les vergers ailleurs. C'est l'occasion de dire que cette submersion a privé les populations d'une source de revenu importante qui les permettait de faire face au paiement des impôts. Quand on sait que le critère fondamental d'appréciation des impôts, alors tous les coups sont permis (Coercition, intimidation). Toute chose qui n'est pas pour améliorer la vie des paysans. Aussi pendant la même période les paysans n'ont pas été exemptés de payer les impôts ou même bénéficier de conditions exceptionnelles.

Le périmètre est géré selon le droit moderne, qu'il s'agisse de la gestion de l'eau et de celle de la terre. Les paysans sont donc sevrés d'un droit traditionnel séculaire qui leur permettait d'avoir leur mot à dire, par le canal des chefs locaux, dans les affaires du village. L'Etat devient donc un propriétaire éminent.

Les paysans n'ont donc pas été préparés au transfert d'autorité, au changement de pouvoir. C'est presque une réédition de la pénétration coloniale d'ailleurs mal parodiée. Cela se remarque surtout dans la distribution des parcelles (organisation foncière, espaces aménagés). L'introduction du travail salarié qui est consécutif à l'utilisation de certains villageois sur le chantier du barrage, a encouragé l'exode rural des jeunes à la recherche d'un travail plus rémunérateur dans les grandes villes.

Aussi c'est l'office qui impose une spéculation pour l'exploitation du périmètre. Les paysans ne sont pas favorables à la culture de contre saison. Le calendrier cultural aussi est du ressort de l'encadrement technique. Ce qui fait parti intégrante des clauses du cahier des charges auxquels tous ont souscrit et dont ils sont tenus de respecter sous peine de retrait de la parcelle attribuer.

Les équipements octroyés par la BNDA étaient un test qui n'a pas été concluant à cause du non respect des engagements de la part des paysans. Aussi ce test n'a pas été généralisé. Certains paysans affirment qu'ils ignoraient une telle démarché. Les paysans bénéficiaires trouvent que les conditions de remboursement étaient très difficiles.

Le périmètre tout naturellement, ne se prête pa à une exploitation traditionnelle des terres.+ La nature des sols des différents lieux n'a pas la même consistance et certains matériaux sont enlevés (sols décapés). Dans les anciennes plaines le sol est sabloneux ne nécessitant pas de désherbage incessant alors que dans le périmètre il en faut parfois 2 à 3, travail qui se fait exclusivement à la main.

La riziculture sous sa forme moderne n'était pas une activité principale de tous (aval du barrage). Certes il y avait la riziculture de bas fonds qui s'apparente sur le plan de la technique, à la culture des autres céréales. D'où une des raisons des difficultés des paysans à s'adapter à ces techniques nouvelles. Dans le calendrier cultural la campagne de contresaison se chevauche avec la campagne hivernale.

Telles sont les situations qui prévalent dans la zone du périmètre. Ces situations font que les paysans ne parviennent pas à exploiter de façon satisfaisante le périmètre rizicole.

Le Projet Mali-Sud est un projet qui a la vocation de diversifier l'agriculture en zone sèche (polyculture). Il joue en dehors de la zone du barrage et n'a pas d'impact direct sur la riziculture irriguée.

Cependant le projet N'Dama peut jouer un rôle efficace dans l'équipement des populations du barrage en boeufs de labour.

- Jachère améliorée de résidus de récolte ;
- Utilisation d'engrais minéraux ;
- Production de semences améliorées dans les meilleures exploitations ;
- Exploitation des techniques d'élevage et association agriculture-élevage.

Dans la pratique, aucune de ces phases n'a porté de fruits susceptibles d'encourager les paysans. Il y a des problèmes techniques qui viennent toujours entraver la progression de ces opérations, de façon générale liés à la même volonté politique.

Parmi ces problèmes techniques, il y a le cas des tassements incontrôlés dans le noyau de la digue. Il existe des zones sans évacuation correcte des eaux fluviales qui pénètrent directement par les tuyaux des tassomètres dans le corps de la digue. Citons également l'insuffisance de la pente des rigoles par endroits. Le canal sauvage est constamment bloqué. Certains casiers ont des horizons à trous favorisant des fuites latérales d'eau, donc occasionnant des faibles débits au niveau des parcelles.

Il y a également un mauvais planage de certains casiers.

Il y a tout lieu de comprendre que les hauteurs de submersion à l'intérieur des casiers ne soient pas maîtrisées. Par conséquent les différents niveaux de submersion ne sont pas respectés partout et toutes les périodes du cycle végétatif. Techniquement il faut 250 m³ d'eau/ha et en moins de 48 heures pour humidifier le sol et 400 m³ d'eau/ha pour la germination.

2°) Le système de Distribution des Terres et les Conditions d'Exploitation des Casiers Rizicoles

a) Système de Distribution:

Répartition définitive des parcelles du périmètre (Avril 1985 DEP). L'ensemble du périmètre est divisé en 14 secteurs et chaque secteur en casiers de 6 ha de superficie brute ou 5,11 ha de superficie nette exploitable.

Les casiers sont regroupés en sous secteurs de 4 casiers.

Le coût total des travaux est de 3 295 136 913 F CFA.

Les différents rapports des Commissions de distribution des terres n'ont pas été soumis à l'appréciation des paysans (rapport d'intérimaire Avril 1985) (1). Ils se penchaient sur les Conseils de village dont le pouvoir de décision est devenu très aléatoire. Il ya 4 types de Casiers :

- les casiers à submersion non contrôlée ;
- les casiers à submersion contrôlée ;
- les casiers à submersion possible pendant l'hivernage ;
- les casiers à submersion impossible.

Il existe aussi des casiers rizicultivables en toutes saisons. Des casiers rizicultivables pendant l'hivernage.

- des casiers non rizicultivables ;
- des casiers non cultivables.

(1) P5 DEP Répartition définitive des parcelles du périmètre aval de Sélingué Avril 1985.

La répartition tient compte du désir des populations pour le choix du secteur ; de la charge et de la composition des familles. Elle tient aussi compte du niveau d'équipement, de l'importance de l'équipement agricole. Elle tient également compte de la taille des superficies cultivées en cultures sèches et surtout des actifs présents dans la famille.

Pour être attributaire d'une parcelle cultivable en toutes saisons (soit $523-50 = 473$ ha) il faut être du village de Dialakoro dans l'arrondissement de Kourouba (village d'accueil) ou y avoir résidé depuis 3 mois révolus. Il faut que le postulant ait l'agriculture comme activité principale et ne pas être salarié.

Il est affecté 75 % des superficies rizicultivables en toutes saisons (354,75 ha) à l'effectif des concessions soit 0,26 ha par habitant.

Pour le critère actif il y a 25 % ($10 \% = 47,30$ ha).

Pour le critère d'équipement il y a 15 % = 70,95 ha).

Pour ce qui concerne la répartition de la "part équipement" les rapports sont les suivants en fonction des matériels agricoles les plus répandus dans la zone :

- Charrue = 25 % soit 17,7 ha
- Paire de boeuf de labour 25 % = 17,7 ha
- Multiculteurs = 20 % = 14,19 ha
- Semoire = 15 % = 10,64 ha
- Herse = 15 % = 10,64 ha

Certains paysans ont été consultés pour :

- Le crédit agricole
- L'approvisionnement en intrants agricoles
- Les champs collectifs
- La double cultures (campagne hivernale et contre saison)
- Le maraîchage.

A l'intérieur des casiers il y a des parcelles en friche, et les bénéficiaires s'adonnent à d'autres activités plus lucratives.

Les parcelles ainsi distribuées demeurent la propriété de l'Etat Malien, sont attribuées à ceux qui l'exploitent pendant une période déterminée.

C'est donc une simple autorisation d'exploitation ; convention qui est renouvelable sur demande du paysan.

Il y a une entorse aux habitudes séculaires du paysan qui est, d'après le droit foncier traditionnel propriétaire de sa terre avec laquelle se tisse un lien sacré qui a nourri plus d'une génération de sa lignée.

DISTRIBUTION DES PARCELLES (ANNEXE 2)

QUANTITE	75 %	10 %	15 %			
DENOMINATION	EFFECTIF	ACTIF	CHARRUE	BOEUF	HERSE	SEMOIR
VILLAGE			25% - 15%	1/2-25%	15%-19%	15%-15%
Baya Siékorolé	319	130	12	31	1	1
Binko	3 278	1 354	205	388	41	24
Dalabala	1 253	543	61	095	19	11
Dalaba	904	411	48	79	0	5
Dialakoro	1 648	704	113	165	29	18
Faraba Coura	984	397	49	112	3	4
Kangaré	1 303	564	63	80	9	6
Kondjiguila	2 070	876	125	253	20	10
Sanankoroni	552	229	45	79	12	7
Sehikegny	1 278	539	93	153	32	15
Total	13 589	5 747	814	1 435	166	101
Calcul	354,75	147,30	17,74	17,75	10,64	10,64
Coefficient	13 589	5 747	814	1 435	166	101
	0,026	0,008	0,02	0,01	0,06	0,1

La superficie attribuée à chaque concession s'obtient en totalisant les parcelles relatives à chaque chapitre (population et équipement). Ces attributions ont été réglées par convention d'installation -

Source : Cahier des charges - Règlement Intérieur

RELEVÉ QUALITATIF DES PARCELLES DU PÉRIMÈTRE (ANNEXE 1)

QUALITÉ	SUPERFICIE	EN HIVERNAGE	APTE POUR LES	SOL DECAPE	TOTAL
SECTEUR	RIZICULTIVABLE	SEULEMENT	CULTURES SECHES	NON	
	EN TOUTES			CULTIVABLE	
	SAISONS				
11	30,99 ha	37,80 ha	9,37 ha	-	78,16
12	30,75	-	51,86		82,61
13	62,69	10,49	10,79		83,97
14	35,90	9,22	16,52		61,64
15	64,17	13,90	5,38		83,45
16	9,47	20,77	8,49		38,73
17	6,43	11,15	58,95		76,53
18	24,28	5,86	22,77		52,91
19	35,41	21,72	12,30		69,43
20	71,48	22,58	13,83	5,26	113,14
21	1,30	4,71	24,63	5,68	36,32
22	24,38	4,40	9,73		38,51
23	25,12	-	13,93		39,05
24	25,78	4,55	5,09	4,86	40,28
TOTAL	448,15	167,14	263,64	15,80	894,73

Source : AAS Cahiers des Charges et Règléments Intérieurs (Annexe Groupe A)

N.B : Il est possible de faire la double culture sur 448,15 ha. Donc une nécessité de résoudre les problèmes qui empêchent un démarrage effectif de la culture de contre saison.

(A) PARCELLES NON ATTRIBUEES (ANNEXE 4)

!	QUALITE	!	SUPERFICIE	!	SUPERFICIE	!	NON RIZICULTIVA-	!	SOL DECAPE	!	T
!	SECTEUR	!	RIZICULTIVABLE	!	RIZICULTIVABLE	!	BLE MAIS APTÉ	!		!	
!		!	EN TTES SAISON	!	EN HIVERNAGE	!	POUR CULT. SECHES	!		!	
!	11	!		!	11,04	!		!		!	
!	12	!		!		!		!		!	
!	13	!		!		!		!		!	
!	14	!		!		!		!		!	
!	15	!		!		!		!		!	
!	16	!		!		!		!		!	
!	17	!		!		!		!		!	
!	18	!		!	1,65	!	4,40	!		!	
!	19	!		!	1,98	!	2,25	!		!	
!	20	!		!	5,87	!	12,30	!		!	
!	21	!	1,30 ha	!	4,75	!	24,63	!	2 ha	!	
!	22	!		!	2,49	!	9,73	!		!	
!	23	!		!		!	11,47	!		!	
!	24	!	5,28 ha	!	1,42	!	5,09	!	4,86	!	
!	TOTAL	!	6,58 ha	!	29,16	!	69,87	!	6,86	!	1

Source : Cahier de Charges et Règlement Intérieur

Il existe tout naturellement des redevances, des taxes et des droits que le paysan exploitant se doit de payer pour la jouissance de sa parcelle, la redevance pour l'exploitation du périmètre est fixé d'après le cahier de charges à 150Kg/ha. Le paysan doit aussi payer à part le prix des intérêts dont la vente fait l'objet de beaucoup de spéculations.

L'exonération partielle ou total est décidée par une commission composée du directeur du chef d'arrondissement, du Secrétaire Général du Comité ou de la Sous Section U.D.P.M de deux représentant de l'Office et du Chef du village concerné. - L'entretien et le fonctionnement du système d'irrigation ; - L'encadrement technique du périmètre ; L'amortissement des aménagements hydro agricoles. Le crédit agricole n'ayant pas fonctionné immédiatement la prestation accordée par l'office pour l'utilisation de certains équipements, est retribuée au comptant aussi bien d'ailleurs que pour les instants agricole. En principe la distribution des parcelles tient compte de la taille de la famille et du matériel agricole. Mais en fait elle tient d'autres critères. La pratique courante est de donner les meilleurs parcelles à ceux qui ont la possibilité de payer l'argent pour obtenir cette faveur. D'autre part les chefs du périmètre, non seulement possèdent les instruments de production moderne mais encore ils ont accès aux terres de leur choix et produisent dans des conditions idéales. C'est pourquoi dans des conditions affaire de privilégiée. C'est pourquoi le mode de repartition en vigueur sur le périmètre ne fait pas affaire de tous comme indiqué sur le tableau ci-après.

APPRECIATION DU MODE DE REPARTITION DES PARCELLES

! APPRECIATION	! NOMBRE D'EXPLOITATION	! %	!
! Equitable	! 8	! 38	!
! Inégalitaire	! 13	! 62	!
! Total	! 21	! 100	!

Source : Enquête auprès des paysans

b) Conditions d'Exploitation des Casiers Rizicoles :

La priorité est donnée aux populations déplacées et aux villages d'accueil. Il faut aussi résider dans l'arrondissement de Siékorolé et avoir comme activité principale l'agriculture.

Il est exigé de chaque postulant l'acceptation et l'application des thèmes vulgarisés par l'encadrement technique, c'est à dire respecter les clauses du cahier de charges diffusées en 1985. La durée de cession ou d'exploitation des parcelles octroyées est de 2 ans renouvelable sur demande mais après une vérification de l'activité du requérant. Cette vérification est effectuée par une Commission d'enquête.

Il faut que le bénéficiaire obtienne la Convention d'installation pour exploiter la parcelle pendant deux campagnes.

Chaque exploitant doit payer une rédevance de 150 KG à l'hectare (taux forfaitaire).

Présentement l'entretien du système d'irrigation est confié aux autorités de l'Office. Mais il est prévu de transférer cette tâche aux paysans eux mêmes. Cependant aucune autorité ne tient effectivement rigueur à l'ONRHN pour l'exécution correcte des mesures ou devoirs qu'elle s'est assignée dans son programme de mise en valeur et de développement des ressources du Haut Niger.

Les conditions d'exploitation répondent à un souci majeur de l'Etat. Il faut amortir les coûts de réalisation du périmètre en un temps record. Cet impératif doit être réalisé même au détriment des intérêts des partenaires qui après tout sont les seuls à pouvoir le rentabiliser.

Par contre les mesures d'accompagnement souffrent de retard. Il y a un manque de financement pour la réalisation de certains préalables (crédit à l'équipement ; intrants, variété de semis ; contact avec les organismes de recherches sous régionaux et nationaux.

Le paysan a donc l'impression que le périmètre devient un outil d'asservissement.

Il ressort de ces conditions d'exploitation une entorse à la règle. Certains casiers sont exploités par des personnes qui n'étaient pas prévues dans la Convention. Cela explique l'émergence de paysans absentéistes.

Aussi, une place est réservée à certaines organisations prétendument démocratiques. La SONATAM également est implantée dans la zone pour la culture du tabac. Elle serait intervenue pour favoriser l'insertion des jeunes diplômés. Ce qui constitue une couverture acceptable. Tout de même l'éventualité d'un agro-business n'est jamais à écarter. Si non pourquoi ne pas avoir renforcé l'encadrement technique dans la riziculture par l'apport de ces jeunes diplômés ? Le tabac risque fort de manger les hommes.

De là à retomber dans l'économie de marché essentiellement tournée vers la satisfaction des besoins de l'exportation il n'y a qu'un pas. Nul obstacle ne saurait l'empêcher puisqu'elle est sensée obtenir l'appui de financements extérieurs.

Il faut remarquer que déjà le problème devient un problème de rapport de force. Plus précisément une lutte de classes alors que c'est la paysannerie qui a fait les frais de la réalisation du périmètre. La classe des exploitants privilégiés s'en empare par des moyens détournés. Il s'agit par exemple de l'installation de jeunes diplômés sur le périmètre. Cette opération a été précédée d'une campagne de publicité pour inciter d'avantages de jeunes à y adhérer. Si les bonnes conditions de travail rizicole existaient, non seulement les paysans de Sélingué ne se seraient pas désintéressés, mais aussi il serait superflu de faire appel aux jeunes diplômés qui viendraient comme colons. La direction de l'Office en aurait recruté pour renforcer l'encadrement technique. En outre la politique agricole prend appui sur "les tons villageois revitalisés". "Que cette conception contienne subreptiement un mépris du paysan incapable de concevoir, que le paysan ne soit même pas associé à la conception des projets, qu'il ne participe dès le départ à la conception du projet, voilà le vrai visage d'une politique agraire qui veut en outre s'appuyer sur les anciennes communautés rurales existantes en envisageant celles là comme étant demeurées intactes comme existantes encore".....(1).

Le manque d'homogénéité de la paysannerie fait qu'elle ne peut pas faire front et surtout elle ne peut pas constituer de syndicat capable de défendre ses intérêts. Les chefs de villages ou les Comités de villages n'ont pas d'autorité. Le paysan adopte alors la tactique séculaire c'est à dire la résistance passive qui se caractérise par son attitude de faire semblant de travailler sur les parcelles. Il faut créer une autorité paysanne au pouvoir économique qui redistribue les terres. Cette autorité sera élue par les paysans répartis en corps électoraux. Les pouvoirs paysans virtuels se dégageront des oppressions actuelles pour accroître la prise de conscience et décider des mesures à prendre en vue de participer pleinement à la gestion des installations connexes.

1. Dr. Kary DEMBELE : "Politique agricole des Etats Africains"
Cas du Mali
Meeting of inter africa, Research Working
Group Août 1983

- Calendrier Culturel : (Problème)

Le calendrier culturel en vigueur ne permet pas au paysan de s'occuper de ses cultures sèches qui sont pourtant la base de sa survie étant donné le caractère très exigü des parcelles et le niveau de vie assez bas. Pour la campagne hivernale le labour de fin de cycle va de Janvier à Mars. Le labour de reprise se déroule avant Mai. L'émottage se fait en fin Mai. Le semis est prévu en Juin et la récolte en Octobre-Novembre.

Pour la contre saison, après l'aménagement des parcelles, le semis s'effectue en Décembre (31 Décembre). Suite de l'aménagement des parcelles de la pépinière. Le repiquage doit se faire entre le 6 Février et le 26. L'épandage à lieu 15 jours après. L'engrais de couverture est utilisé 60 jours après l'épandage, la récolte se fait en fin Mai-début Juin. Le repiquage est obligatoire car il minimise le déserbage. L'aménagement compartimental est une des exigences. Il a pour avantage de réduire les superficies à repiquer.

Le problème qui se pose ici c'est d'abord le moyen de travail. Le manque de moyen fait que le paysan ne peut pas exécuter ce calendrier d'une manière satisfaisante. Pour combler le manque à gagner il s'adonne à des activités extra agricoles. Il ne peut être question ici, de statistique pour des raisons culturelles. Force est de concéder qu'il n'a pas le choix. Il est acculé par des difficultés économiques (faiblesse du pouvoir d'achat, impôt annuel, ponction séculaire du paysannat), qu'il tente d'amortir par l'orpailage.

La tendance générale est l'ignorance du cycle végétatif des variétés de riz. La direction du périmètre se heurte à une difficulté majeure. La variété C 74 qui fait 135 jours de cycle n'est pas appropriée pour le calendrier culturel en vigueur. L'équipement devient de plus indispensable. Le fait que la campagne hivernale empiète sur la culture de contre saison n'est pas une preuve convainquante, confie un des chefs du périmètre. La preuve c'est que certains parviennent à s'en tirer.

Par acquit de conscience ajoutons que tous n'ont pas les mêmes possibilités réelles. L'exception ne doit pas être une preuve irréfutable. Aussi les paysans ont été désabusés plus d'une fois par l'achat d'engrais non efficaces et de semences avariées alors que c'est la direction du périmètre qui les avait préconisées. (Cas de semences en provenance du Burkina Faso). Ce coup a véritablement fini par entamer la bonne foi du paysan.

Dans certaines conditions l'erreur est fatale. Le prix à payer était la méfiance des paysans et le discrédit de l'encadrement technique. Pour les basoins de la cause il faut retenir que l'aménagement de pâturage pour les animaux n'est pas suffisant quand on sait que des parcelles sont prévues à cet effet.

5 | CHAPITRE II : L'ACTIVITE RIZICOLE

Les paysans rencontrent beaucoup de problèmes dans le cadre de l'exploitation du périmètre rizicole. Ils sont désenchantés. N'ayant pas le moyen matériel pour faire de la riziculture, ils se rabattent sur les champs secs. Les encadreurs désavouent les paysans et les font endosser toutes les difficultés d'exploitation. Ils sont alors tenus pour responsables de toutes les mauvaises performances dès lors qu'on prétende qu'il sont paresseux et ne veulent pas travailler. Mais le vrai problème c'est que les paysans n'ont pas voix au chapitre. Ils sont considérés comme simples exécutants même dans les activités qu'ils ont exercés depuis toujours. Les autres décident toujours à leurs places. Ils deviennent sceptiques de leurs capacités et de leur potentialités. De plus ce qu'on leur propose ne les a jamais tiré d'affaire.

3. Les Moyens Techniques dont disposent les Paysans

3.1. Matériels Agricoles

L'aménagement du périmètre rizicole irrigué a apporté des changements radicaux dans la technique du travail qui requiert désormais des moyens performants. L'utilisation de moyens modernes devient donc nécessaire. Les paysans en possédaient déjà dans le champs sec mais acquis depuis fort longtemps. Par manque de moyens supplémentaires, ils ont été amenés à reconduire cette logistique déjà obsolète. Techniquement, il faut donc considérer que les paysans n'ont pas de moyens appropriés pour la riziculture irriguée. Le matériel agricole se compose de charrue, de paire de boeufs, de charrette, de herse. Certains sont fabriqués sur place par le forgeron du village. La charrue est ainsi répandue dans la zone. Il faut aussi ajouter les tracteurs en nombre très limité pour l'ORDERHN, rares sont les paysans qui l'utilisent. Le tracteur est loué au comptant alors que le paysan n'a pas d'argent pour souscrire à ce mode de paiement. Le constant général c'est l'obsolescence de ces moyens techniques.

NIVEAU D'EQUIPEMENT DES EXPLOITATIONS

! NIVEAU D'EQUIPEM.	! NOMBRE D'EXPLOITATION	! %	!
! Bien équipé	9	43	!
! Moyennement équipé	3	14	!
! Non équipé	9	43	!
! TOTAL	! 21	! 100	!

N.B. : Ce tableau ne tient pas compte de la qualité de l'équipement

3.2. L'Utilisation d'Engrais

L'utilisation d'engrais n'est pas très généralisée. Les engrais sont achetés au comptant alors que le pouvoir d'achat des payans n'est pas très élevé pour leur permettre de faire face à ces dépenses en début de campagne. Même quand les paysans ont la possibilité de l'acheter (ce qui est rare) ils y renoncent à cause de l'insécurité foncière.

Aussi la technique d'utilisation de l'engrais n'est pas maîtrisée. L'emploi de l'engrais a toujours suscité des heurts entre les paysans et les encadreurs techniques. D'abord à cause du fait que les engrais font l'objet de multiples transactions ensuite le prix revient pratiquement trop élevé pour le paysan enfin la qualité des engrais n'est pas tout le temps performante, c'est le cas d'engrais qui a été importé du Burkina Faso. Ces différents facteurs peuvent expliquer la reticence des paysans à l'utiliser les engrais et aussi de promouvoir les conditions de sa prise en charge par les populations.

ACHAT D'ENGRAIS

! POSITION	! NOMBRE D'EXPLOITATION	! %	!
! Ont acheté	10	48	!
! N'ont pas acheté	11	52	!
! Total	! 21	! 100	!

N.B. : Ceux qui n'ont pas d'engrais se justifient par le
----- déficit d'exploitation des campagnes précédentes.

Il y a deux types d'engrais : l'engrais de fond et l'engrais de couverture.

L'engrais de fond est dosé à 100 Kg à l'hectare. Il est de même de l'amoniac et de l'urée. Pendant les visites, jusqu'en fin Septembre il existait encore des rizéties non traitées faute de moyen.

L'emploi de l'engrais se fait en deux apports. Le premier s'effectue au tallage, 40 à 60 jours après le semis. Le second s'effectue 90 jours après les semis c'est à dire pendant l'initiation palliculaire.

4. Les Innovations Technologiques

Le paysan, après avoir assisté à un bouleversement de son paysage, voit s'accomplir une révolution sur le plan de la technologie. La logique théorique qui préconisait le remplacement progressif des techniques traditionnelles par les techniques modernes ne s'est pas traduite dans les faits. D'une manière abrupte ses habitudes culturelles sont supplantées par d'autres plus nombreuses, que complexes.

Les différents labours : labour de fin de cycle, labour de reprise n'étaient pas connu du paysan. Ces différents labours ont été introduits du fait de la double culture. La double culture implique une activité beaucoup plus intense à cause des exigences du calendrier cultural et du rythme de travail que le paysan ne peut pas soutenir à cause du manque de matériel agricole.

Les semences sélectionnées, si elles ne sont pas performentes au premier test, risquent fort d'être rejetées surtout quand l'expérience s'est avérée négative plus d'une fois. Certains paysans se contentent désormais des semences traditionnelles dont le pouvoir germinatif dimunie d'année en année.

Le mode de semis est en soi une innovation même si à ce niveau les difficultés sont en phase de s'aplanir et que les paysans y adhèrent progressivement. Le semis poquet ou en ligne constitue une innovation. Il a l'avantage de minimiser le repiquage comparativement au mode de semis à la volée.

Il faut mentionner aussi l'émottage et l'affinage qui viennent s'ajouter à ces techniques. La riziculture de bas fonds ne nécessite pas une très grande régularité du sol car elle bénéficie des eaux de pluie. C'est ce qui exige ces deux techniques dans le cas du périmètre irrigué.

Les difficultés liées à la riziculture sont d'une manière générale fonction de tout un système. Un fait est de construire un barrage hydro agricole ; un autre est de promouvoir les conditions favorables de son exploitation et aussi de promouvoir les conditions de sa prise en charge par les populations. Le problème c'est que l'Etat n'est pas en fait capable de créer les conditions favorables. Car lui même "confront" à des difficultés budgétaires chroniques" (1). Il n'est pas judicieux de faire une telle réalisation sans prévoir de financement assuré pour l'achat de l'équipement agricole. Sur qui compter finalement si ce n'est l'aide internationale. Samir Amin note à ce propos : "L'appartenance au système mondial perpétue alors le sous-développement, ruine tout espoir d'indépendance et de développement réel" (2).

Au demeurant cette politique d'innovation est très contrariée. La technologie ne marche pas quand les institutions politiques ne sont pas favorables d'une manière pratique et conséquente à son développement. Elle devient donc mal adaptée. Il semble parfois que l'achat d'armement militaire soit beaucoup plus privilégié que les investissements dans le secteur agricole. Citons à ce propos : " la plupart des pays africains - c'est pratiquement une règle - achètent de grandes quantités de matériel militaire lourd et léger pour lutter contre les ennemis nationaux et indigènes. La quantité de devise utilisée pour acheter ces armements provient partiellement ou entièrement des exportations agricoles mais estimée plus élevée que celle investie dans l'agriculture" (3). Dès lors, il n'est plus étonnant de constater que les ressources tirées de l'agriculture n'y reviennent pas pour permettre un éventuel autofinancement. Cela ne peut pas favoriser la croissance économique. Par croissance économique nous entendons bien entendu la capacité ou le pouvoir d'épargne issu d'un produit brut et que l'épargne soit réinvesti, dans d'autres secteurs de production ou accroître la productivité dans le même secteur.

4.1. Structure de l'Encadrement Technique

L'encadrement Technique, si nous jugeons par le rôle qu'il est amené à jouer, est le point de départ de l'efficacité du périmètre. A ce titre il doit être constitué d'hommes d'une volonté de pionnier, conscient de ce rôle historique. Il n'y a pas d'ODR tel que dans les autres zones. La gestion et l'organisation de l'équipe de l'encadrement technique est du ressort de la direction de l'Office.

3. Colloque Africain - Autosuffisance Alimentaire en Afrique

Bamako 24 Septembre - 2 Octobre 1984 P 136

2 Samir AMIN "Notion Arabe Nationalisme et Lutte des Classes"

Ed. Minuit P. 77

Toutes les opérations de l'encadrement du périmètre sont dirigées par le chef du périmètre. Le personnel opérant concrètement sur le terrain se compose : d'agents techniques agricoles qui sont des agents de base, d'agents chargés du suivi de l'irrigation, d'un comité consultatif ou comité de coordination.

a) Les agents techniques sont au nombre de 7 à raison de 2 secteurs par agent pour les 14 secteurs du périmètre. Cela correspond à un agent pour 90 à 100 hectares. Le nombre est insuffisant pour mener à bien le travail de vulgarisation, en effet il s'agit d'apporter de nouvelles technologies à des populations à très forte proportion d'analphabète dont la réceptivité n'est pas très élevée non plus. Pour qu'elles s'adaptent il faut du temps mais aussi une très large diffusion des techniques nouvelles. Le retard dans l'exécution de ces tâches est aussi un facteur qui entrave. Les paysans eux même le disent. Les encadreurs ne circulent pas. Quand ils sont sollicités pour un problème particulier ils mettent du temps avant de se présenter sur les lieux.

b) Les agents chargés du suivi de l'irrigation ont aussi leur importance. La submersion des casiers est fondamentale dans les périmètres. En plus des problèmes de génie civil il y a aussi le facteur très important de distribution de l'eau. L'agent d'irrigation ne fait pas correctement son travail à tel point que les paysans eux même interviennent pour la mise en eau d'une parcelle ou d'un casier. Ce qui ne peut aller sans problèmes entre les différents exploitants. Certains paysans aussi maîtrisent mieux le mécanisme que les agents qui sont chargés d'assurer la distribution et la maintenance. Il s'agit de ceux qui ont déjà travaillé dans un périmètre rizicole avant de venir à Sélingué. Ils sont souvent en conflit avec les encadreurs.

c) Le comité consultatif n'est pas à proprement parler partie constituante de l'encadrement technique. Cependant le rôle qu'il est sensé jouer fait qu'il se rattache à cette partie. Dans la pratique ce comité ne joue pas en faveur des paysans car il n'en a jamais eu les moyens. Cependant chaque fois que l'encadrement technique ou la direction du périmètre veut faire passer un message il prend appui sur ce comité qui demeure malgré tout l'instance qui décide au niveau du village.

Dans la pratique il n'y a pas de convergence de point de vue entre l'encadrement technique et les paysans d'une part, et d'autre part les agents techniques et les responsables du périmètre ne sont pas très favorables les uns vis à vis des autres. Il va de soi que ces problèmes aient des échos négatifs sur l'activité rizicole en générale.

Les hommes impliqués dans la stratégie de développement de l'agriculture doivent répondre aux exigences d'une réelle volonté de mettre en train les conditions de ce développement. En tant que tel le FRMC n'est pas un réel outil de ce développement. Le prix à la production ne peut être garantie et protégé de façon adéquate pour la promotion du pouvoir d'achat du paysan tant que ce dernier n'est pas responsabilisé. Le retrait de l'OPAM du circuit de la commercialisation suscite des interrogations. Cela à juste titre. Aussi ; c'est l'occasion de le dire, si des pays occidentaux ont adopté la stratégie de la politique de Sécurité Alimentaire c'est en fonction d'une base industrielle garantie. Les états africains, ayant des possibilités dans le domaine de l'agriculture doivent axer d'abord leurs efforts dans ce secteur. Il faut donc favoriser les conditions qui peuvent jeter les bases du développement de l'agriculture. Entre autre il y a le développement de la petite industrie pour la fabrication du matériel agricole, et des intrants et l'artisanat local. Ce sont des conditions qui si elles ne sont pas assurées peuvent occasionner dans une grande mesure l'éffritement du pouvoir d'achat paysan. La marge substantielle ainsi dégagée par l'achat à moindre frais de matériel agricole peut être utilisé à d'autres fins de développement.

4.2. Méthodes d'Approche de l'Encadrement Technique :

Pendant la rencontre de l'encadrement technique avec les paysans, ces derniers ne se sentent pas du tout en présence de partenaires au développement. La récente tournée d'information pour vulgariser le repiquage a plongé les villageois dans un climat mal sain. Cette campagne de sensibilisation a pris plutôt une allure d'intimidation, de menace, c'est cela "l'armée absolue" de l'encadrement. C'est aussi par cette arme que les actions de l'encadrement échouent. Car il va de soi que le paysan lui aussi met en action un mécanisme de défense capable de servir sa cause.

L'encadrement technique du périmètre fait donc accéder les paysans aux innovations technologiques par la sensibilisation, la démonstration et l'expérimentation. Ces différentes méthodes sont certes valables mais à la condition d'être appliquée avec une intelligence de la mentalité paysanne et surtout avec patience. Il n'est possible d'obtenir des résultats performants dans un temps bref et dans un milieu rural culturellement arriéré pour des technologies basées sur des principes scientifiques. L'utilisation des engrais en est un exemple.

Pour remplacer le mode de Sémis à la volée par le Sémis poquet l'encadrement technique a laissé le choix aux paysans d'utiliser la méthode qu'ils jugeaient favorable. Certains paysans ont utilisé le Sémis poquet auquel ils ont été initiés. Certes le résultat a été positif mais les difficultés d'une manière générale ont fait leurs effets négatifs. L'application de ces méthodes continue de piétiner alors. Pour y parvenir l'encadrement a procédé par sensibiliser les paysans sur la nécessité et les avantages de ce mode de Sémis.

En même temps le champ expérimental a servi d'appui. Les paysans ont assisté à des démonstrations pour plus d'efficacité. Mais pourquoi cette méthode n'a pas suscité jusqu'ici l'adhésion des populations paysannes d'une façon générale ? C'est qu'au départ le paysan s'est heurté à des problèmes dont il ne détient pas la solution. Le problème d'équipement agricole est un de ces problèmes.

Les méthodes d'approche doivent être améliorées par davantage de responsabilisation qui peuvent donner confiance et espoir aux paysans. La distinction d'exploitants agricoles modèles en leur accordant des facilités d'accès aux crédits agricoles sera de nature à éveiller l'intérêt des autres. Cela doit se faire d'une manière judicieuse et non sur la base d'intérêt ou d'autres privilèges.

Dans cette implication encadreurs-paysans il faut former des spécialistes en matière de communication. Au fait les décideurs ont tendance à croire que l'autorité et les spécialistes de l'agronomie sont à eux seuls capables de débloquer une situation de crise fondée sur les problèmes de communication. De là à croire qu'il est suffisant que les ruraux soient imprégnés de pratiques nouvelles pour que le changement souhaité intervienne il n'y a qu'un pas. L'expérience de Sélingué le démontre, s'il en était besoin, que ce n'est pas le cas. De même qu'il y a l'apport de spécialistes dans les techniques que l'on souhaite diffuser, de même il y a un besoin de spécialiste en communication rurale, qui grâce à sa connaissance de la mentalité paysanne peut faire passer le message. Il faut déplorer une mentalité qui a cours dans nos pays et qui pense que l'agriculture n'a pas besoin d'être financée. Il suffit qu'il y ait de la pluie et le paysan fera le reste. Le monde rural ne se développera pas à coup de ponction. Il faut diversifier les structures de développement et de prise en compte du monde rural.

Dès lors que la communication ne parvient pas à influencer utilement le comportement du groupe jusqu'à la réalisation matérielle des objectifs, il y a alors une crise dans le réseau de communication. C'est ce qui nous amène à remettre en question ce système de communication. (Tableau opinion sur la technique du repiquage).

Technique Moderne de Gestion des Entreprises (Dunos Paris ch
1p 322 autorité et Hiérarchie)

B2 Opinion sur la Technique de Repiquage du Riz

! OPINION	! NOMBRE D'EXPLOITATION !	! % !
! Favorable	! 6	! 29 !
! Défavorable	! 15	! 71 !
! TOTAL	! 21	! 100 !

N.B. Le message ^{et} tant mal passé il ressort que la majorité des
----- paysans est défavorable au repiquage.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

5°) Comparaison des Revenus Agricoles et Extra Agricoles:
(Orpaillage, Trafic de Malboro)

a) Evolution de la production agricole

L'encadrement technique apprécie l'évolution de la production en fonction des exploitants privilégiés. Des études ont été menées pour déterminer les causes des mauvaises performances. Mais ces études, notamment les recommandations qui ont suivies (matériels agricoles, travaux de génie civil entre autres). Dès lors comment ne pas donner raison au Dr. Kary DEMBELE : "Les résultats furent donc très médiocres en regard aux frais engagés et aux sacrifices de nos paysans qui ont continué à vivre dans des conditions socio-économique très misérables si bien que l'opération resta une opération de prestige au lieu d'être une entreprise économique tournée vers la satisfaction réelle des besoins de nos paysans" (1)./

La campagne hivernale de 1985-86 n'a pas été suivie de campagne de contre saison. Pendant la campagne 1984-85 la production a atteint un seuil de 1,800 tonnes à l'hectare. Pendant la campagne de contre saison de la même période le résultat était de 800 Kg à l'hectare. En 1985-86 la production était de 800 Kg à l'hectare. La tendance est à la baisse. En 1986-87 la production a atteint par endroit 1,690 tonnes à l'hectare. Ce qui prouve une nette amélioration par rapport à l'année 1985 sans toutefois atteindre celle de 1984-85. En 1987-88 il y a 1 ou 2 tonnes 150Kg/ha (2).

b) Le Rendement à l'hectare :

Compte tenu des moyens dont disposent les paysans le rendement est très bas. Actuellement l'objectif que l'Office s'est fixé n'est pas atteint dans beaucoup de parcelles. L'objectif est certes modeste mais les facteurs qui doivent permettre sa réalisation ne sont pas encore favorables ; l'objectif est de 2 tonnes à l'hectare en paddy. En riz pluvial l'objectif était de 1 tonne à l'hectare. Ce qui a été parfois atteint et même dépassé. Cette performance est due au fait que le riz pluvial est une tradition culturelle du paysan de la zone. La culture n'imposant pas une très grande rationalité inconnue du paysan, il va de soi que ceux qui ont encore la possibilité de le faire améliorent leur rendement comme c'est le cas dans le secteur de Fanzan non encore aménagé.

1. Dr Kary DEMBELE : "Politique des états africains cas du Mali"
Bamako Août 1983 Textes Zenéotypis.

5. c) Revenus Agricoles :

Le revenu agricole détermine le niveau de la production du paysan et mesure son pouvoir d'achat et son pouvoir économique.

Les résultats auxquels nous sommes parvenus dans l'identification des sources de revenus et leurs déterminations attestent que les revenus agricoles sont loin de prétendre à une élévation du niveau de vie des paysans. La tendance est à l'endettement progressif des paysans suite aux coûts élevés de la production.

B9

EXCEDENT D'EXPLOITATION

! REVENUS EN F CFA !	! NOMBRE D'EXPLOITATION !	! % !
! 1 000 à 10 000 !	! 1 !	! 16,66 !
! 10 000 à 20 000 !	! 2 !	! 16,66 !
! 20 000 à 30 000 !	! 3 !	! 25 !
! 30 000 à 40 000 !	! 2 !	! 16,66 !
! 40 000 à 50 000 !	! 1 !	! 8,36 !
! 50 000 et + !	! 2 !	! 16,66 !
! Total !	! 12 !	! 100 !

N.B : Ce tableau ne tient pas compte des dépenses "extra agricoles", par exemple les paysans n'évaluent que les dépenses qui rentrent dans l'alimentation pendant les journées de désherbage qui viendraient réduire alors ces excédents.

DEFICIT D'EXPLOITATION

DEFICIT EN F CFA	NOMBRE D'EXPLOITATION	%
4 000 à 10 000	3	34
10 000 à 20 000	1	11
20 000 à 30 000	2	22
30 000 à 40 000	1	11
40 000 à 50 000	0	
50 000 et +	2	22
Total	9	100

N.B : En tenant compte des dépenses extr agricoles ces
 --- exploitations ne survivront pas au delà de deux campagnes.

PRODUCTION DE LA CAMPAGNE HIVERNALE 88/89

VARIETES	RENDEMENT	SUPERFICIE	PRODUCTION
Riz pluvial	1 337 Kg/ha	33,47 ha	44 T 750
Riz dressé C 74	1 905 Kg/ha	278,50 ha	530 T 485
Riz dressé Gra	1 487 Kg/ha	278,44 ha	414 T 040
		590,41 ha	989 T 275

Rendement Moyen : 1 675,57 Kg/ha - 1 676 Kg/ha

N.B. : Source : Chef du périmètre

Comparaison de Revenus Agricoles et Extra-Agricoles :

5. d) Revenus extra agricoles :

Les activités extrat agricoles sont certes importantes dans la zone du barrage. Malheureusement les données chiffrées ne sont pas disponibles. Les éléments obtenus ne sont pas représentatifs. Il est quand même certain que presque toutes les familles ont une mine d'or. Le caractère traditionnel de l'exploitation, aussi l'élément culturel qui demande la modestie et la discrétion autour d'une richesse justifie le silence des paysans orpailleurs.

Le trafic de Marlboro est actuellement interdit. L'intense campagne nationale en faveur du consommateur malien, assortie de répression policière a atteint des proportions exagérées. Le paysan, tout naturellement se méfie, même de son voisin de peur d'être dénoncé. par conséquent il est absolument impossible d'obtenir quelque renseignement que ce soit pour illustrer l'importance de cette activité.

Cependant, lors du test du préquestionnaire nous avons pu estimer le gain de certains à près du million par an. Ce qui revient nettement supérieur à celui procuré par la riziculture. En dehors de ces deux activités extra agricoles fortement concurrentielles il y a également d'autres encore très importantes. Il existe une très affluence de main d'oeuvre vers les chantiers de construction de la route nationale Banko-Bougouni. Il faut évoquer le cas des paysans qui ont travaillé sur le site de barrage de Sélingué et qui sont ensuite partis à Manantali.

Bien que le nombre ne soit pas très important, ils sont revenus à Sélingué après soit pour travailler dans d'autres activités, soit pour les travaux agricoles nonobstant les difficultés de réinsertion.

OCCUPATION DES FAMILLES

OCCUPATIONS	NOMBRE D'EXPLOITATIONS	TOTAL	%
AGRICULTURE	21		100
ELEVAGE	4		
ORPAILLAGE	20		95
PETIT COMMERCE	2		

95 % des paysans sont en même temps orpailleurs

19 % sont orpailleurs et éleveurs

2 % font du petit commerce d'occasion.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE III.

LES FORCES EN PRESENCE

Il y a deux forces qui sont impliquées dans la prise en charge du périmètre : l'état et le paysan. Pour cela elles ont pour souci de sauvegarder leurs intérêts. Pour cela elles mettent en train des mécanismes défensifs. Juridiquement la position de l'état est plus renforcée et les décisions finales lui reviennent puisque qu'il est le pourvoyeur, le propriétaire dominant de toute l'infrastructure. Le paysan est pratiquement sans droit et a plus de devoirs dans la prise en charge du périmètre.

I. Intérêts et Logiques de l'Etat :

Pour l'Etat, il s'agit d'accomplir les objectifs que la planification du développement s'est fixée. Ils concernent l'autosuffisance alimentaire. L'autosuffisance alimentaire doit être la politique de toute agriculture soumise aux aléas du climat. Il faut alors passer par la maîtrise de l'eau et autres mesures d'accompagnement.

Aussi il y a ce souci théorique de relever le niveau de vie et le revenu du paysan, ce qui constitue par conséquent un point positif.

Mais qu'est ce qui a été fait pour réaliser cet objectif ? Le périmètre a été réalisé et pour le reste il faut compter avec la qualité guerrière des paysans, qui, par le sens du sacrifice, du patriotisme sans faille vont se mettre à travailler la terre et produire d'avantages avec des instruments déjà obsolètes. Puisque l'Etat n'est pas une institution philanthropique, toute réalisation doit rapporter un intérêt. Ce que l'Etat engage est récupéré par des méthodes de ponction et au bout du compte c'est l'Etat qui gagne et le paysan se prolétarise. Mais au niveau de la redistribution des ressources accumulées qu'est ce que le paysan gagne ? Il est endetté, désabusé.

Tous les plans de développement ont mis l'accent sur le secteur agricole mais dans la pratique cela ne s'est jamais traduit par un développement du monde paysan. Ce sont plutôt les secteurs secondaire et tertiaire qui en bénéficient. Alors déduisons donc que l'Etat est incapable de cohérence dans sa propre logique car manipulé par les exigences et les priorités du système impérialiste. Ce qui implique qu'il ne peut pas revendiquer son indépendance qui ne peut être que virtuelle dans ces conditions.

Il faut que l'Etat ait souvent droit à l'erreur si il y a donc nécessité de faire souvent déconnection, avec cette erreur il y a en mettant l'accent sur le développement du secteur agricole tout en favorisant toutes les condition de son réel développement. Seule une autogestion peut lui permettre de financer ses projets "vitaux" et d'accorder la priorité à ce qui l'est d'après sa propre logique qui s'inspire des réalités maliennes en accord avec un réel souci de développement de la part des dirigeants fermes et conséquents.

Les paysans déplacés n'ont pas été replacés dans des conditions leurs permettant de reprendre leur activité de façon satisfaisante.

L'équipement moderne n'ayant pas été acquis, il faut s'attendre à une liquidation économique du paysan à long terme alors que c'est l'Etat qui se doit de les reconduire dans les activités modernes.

C'est toujours l'Etat qui se doit de gérer les contradictions issues de son action, aider les paysans marginalisés (exclus) du progrès économique et sociale. Ne pas les aider, c'est injuste du point de vue de la rationalité qui devrait exploiter et mettre en valeur les acquis seculaires du paysan. Laisser tomber ces acquis ne peut être qu'un préjudice pour le développement endogène.

Théoriquement l'Etat a toujours fait croire au paysans la possibilité du développement endogène. Cependant dans la pratique il ne lui en donne pas les moyens. Sinon comment est il possible de réaliser un périmètre irrigué sans donner aux paysans, sous forme de prêts a des conditions acceptables et viables, le matériel agricole adéquant pour les travaux d'irrigation. C'est en réalité un état incapable de promouvoir le développement du secteur agricole ou qui n'est pas intéressé dans ce développement. Certes il peut exister des contradictions entre l'utilité pratique nationale et les besoins de la population locale. Dans ce cas c'est l'état qui doit résoudre ces contradictions et non piétiner la population locale alors qu'une politique judicieuse peut sauver les parties en jeu.

Les tons villageois sur lesquels l'Etat prend appui pour atteindre les masses paysannes n'est pas capables de promouvoir une politique d'adhésion à la logique de l'Etat. Ils ont été récupérés et réorientés par l'Etat.

Les paysans eux même ont du mal à revendiquer les tons sous leurs formes actuelles. Ils ont été "politisés" et deviennent de plus inopérants et même entravent le développement du monde rural. Disons que les authentiques tons villageois sont le fait d'un consentement libre et d'intérêts réciproque de certains paysans. Le paysan n'est pas dupe. Donc le paysan est opposition avec l'Etat puisqu'il a une autre logique.

2) Interêts et Logiques Paysannes :

Les intérêts des paysans sont vitaux et se reflètent sur leur vie de tous les jours. Pour les paysans il s'agit de produire et de satisfaire à leurs besoins alimentaires, d'améliorer ses conditions de vie. L'essentiel pour le paysan c'est la rentabilité qui lui permette d'atteindre cet objectif. Si au bout de quelques campagnes de production il ne voit pas que cet intérêt est préservé il se détourne et réoriente ses efforts ailleurs.

La mentalité paysanne n'envisage pas de solutions à long terme sa vie est liée à la terre en tant que moyen de subsistance. Il ne cherche pas à réaliser de super profit dont il n'a même pas les moyens. Son souci est d'assurer tant soit peu son existence matérielle. Pour cela il a besoin de concret, d'être écouté et d'être pris en compte. Il a besoin aussi d'être convaincu, non pas théoriquement, mais par des actes concrets. Aussi il faut que ce soit fait par des partenaires qui ne le méprisent pas, qui savent que lui aussi peut avoir raison.

En augmentant le rendement, chacune des deux parties y gagne. Donc une entente entre l'Etat (encadrement technique) et les paysans est la base opérationnelle à partir de laquelle le rendement peut être augmenté. Il faudrait alors qu'il y ait convergence de logique.

Pour le paysan il s'agit d'abord non pas de relever son niveau de vie mais de produire pour son alimentation personnelle. Car pour augmenter ou élever le niveau de vie il faut au préalable être à même de s'autosuffire et vendre une partie pour payer l'impôt de capitation. Toute logique qui ne partira pas de ce préalable est vouée à l'échec.

Certes il peut exister des **contradictions** entre l'utilité pratique nationale et les besoins de la population locale. Dans ce cas, c'est l'Etat qui doit résoudre ces contradictions et non pietiner la population locale alors qu'une politique judicieuse peut sauver les deux parties en jeu.

Le paysan n'a pas les moyens de réaliser cet objectif dans le périmètre. Les forces productives sont maintenues à un faible niveau. Les conditions matérielles qui peuvent favoriser le travail dans le cadre du périmètre ne sont acquises. C'est trop demander au paysan d'atteindre les objectifs que les autorités du périmètre se sont fixés sans trouver de solutions aux problèmes de matériels agricoles ; d'insécurité foncière et d'intrants agricoles.

Pour ne pas être exproprié de ses parcelles le paysan, en attendant que ces problèmes soient résolus marque sa présence par une exploitation à la limite de ses possibilités. Il se consacre pour l'essentiel à ses champs secs et à l'orpailage pendant le reste du temps.

Il y a tout lieu de remarquer que le paysan part défavoriser. Dans les litiges il n'a aucun recours juridique susceptible de défendre sa cause. L'absence de syndicat agricole est une insuffisance qui doit être comblée pour permettre la création d'un cadre de discussion où toutes les parties impliquées doivent défendre leur intérêts. Dans l'état actuel des choses il n'y a pas d'équilibre entre les forces. L'Etat est juge et partie en même temps et le paysan est laissé pour compte.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

3. PROPOSITIONS OPERATIONNELLES

Les propositions opérationnelles recherchent la préparation scientifique des décisions. Elles sont de ce fait plus des "bases logiques de référence" pour les actions futures que des règles d'action proprement dites.

Le facteur de la mise en train des propositions opérationnelles est la convergence de la logique des paysans et de celle des décideurs. Il ne peut y avoir d'obstacle si le désir des uns et des autres est la satisfaction des besoins réels des populations rurales. Il faut rappeler que ces propositions opérationnelles ont pour objectif de favoriser non seulement l'adhésion des masses paysannes pour la gestion et la prise en charge de périmètre mais aussi une bonne compréhension de la mentalité paysanne.

Elles sont aussi fonction de la volonté de l'Etat d'aider les paysans et que cela se traduise dans les actes. Il y a 4 aspects à revoir :

3. 1°) La Sensibilisation :

Il faut expliquer aux paysans la réelle volonté des décideurs de mettre l'accent sur les conditions favorables pour permettre une reprise effective des activités rizicoles.

Il faut expliquer les raisons qui ont fait de l'OERHN n'était pas arrivée à doter les paysans de matériels agricoles appropriés et suffisants pour leur permettre de travailler dans de bonnes conditions. La sensibilisation qui doit permettre la coopération doit se réaliser sans violence ni menace ou intimidation. Il faut que le paysan s'exprime et aussi qu'il sache que son avis compte aussi. La sensibilisation visera un changement de mentalité et un changement d'attitude de l'encadrement technique approchant le paysan est fort critiquable. Elle ne peut que susciter chez le paysan l'impression qu'il est méprisé, ce qui est frustrant.

La sensibilisation ne vise pas les seuls paysans elle vise aussi les encadreurs et les autres décideurs.

3. 2°) Redistribution - Réorganisation :

3.2.a) La Redistribution :

Elle reprendra les parcelles qui ont été distribuées arbitrairement aux fonctionnaires de l'administration et de l'Office et d'autres qui en ont bénéficié à cause des privilèges

- sociaux ou administratif. La présence de ces derniers joue défavorablement sur l'évaluation des performances dans l'ensemble du périmètre. Ils n'ont pas les mêmes niveaux technologique, culture que les autres paysans qui seront donc sous estimés. La redistribution des compétences permettra à coup sûr à certains individus de mettre en valeur leur "qualité d'initiative " et leur "sens des responsabilités"

3.2 b) La Réorganisation :

LA réorganisation se fera sur labase des compétences. Elle doit toucher l'encadrement technique. La prestation de celle-ci est souvent contestée par les paysans et à juste titre. Il n'est pas normal que le paysan paye pour la faute de l'encadrement technique, qui pour sauver sa place fait endosser au paysan la responsabilité de l'échec. Il faut réorganiser l'autorité qui sert de transmission entre les paysans et la direction de l'OERHN. Le contre poids des administrateurs est de trop pour le Conseil de village. Il faut donc le démocratiser avec davantage de représentants des paysans.

3.3°) Equipement :

Pour une meilleure utilisation des parcelles et vue l'exigence du calendrier cultural, le paysan doit être équipé et à peu de frais. C'est à dire sans intérêt trop élevé. L'échec du test de la ENDA ne doit pas être un prétexte pour refuser des prêts aux paysans. Il faut aussi accorder des facilités d'accès aux intrants et aux produits dont le manque explique aussi les échecs. La promotion et l'encouragement d'industries artisanales locales seront de nature à faciliter l'équipement de la paysannerie à peu de frais et les coûts de maintenance seront minimisés.

DOLEANCES DES PAYSANS

Avant la réalisation du périmètre irrigué de Sélingué le paysan avait près de 70 sacs de riz paddy à l'hectare. Il est donc tout à fait faux de nous reprocher une quelconque paresse maintenant. Seulement le périmètre est venu nous mutiler en fin de compte. Nous faisons même deux récoltes au cours d'une seule campagne car le riz germait de nouveaux après la récolte de la campagne hivernale.

"Les encadreurs doivent faire une synthèse de l'avis des paysans et qu'ils les mettent souvent en pratique pour voir le résultat final. Il faut aussi que le moniteur soit sur le terrain pour diriger certaines opérations concernant les innovations".

"Le blocage se situe au niveau de la direction du périmètre. Les chefs pensent que nous sommes des animaux. Quand nous payons des redevances pour l'eau, l'office doit faire le recurage des canaux d'irrigation".

"Nous voulons travailler au périmètre, mais sans matériel agricole nous ne pourrions rien tirer de substantielle dans les travaux rizicoles".

"Il y a le problème de semence et surtout d'engrais qui nous revient très couteux. Nous sommes pauvres du travail de la riziculture irriguée. J'avais une parcelle au périmètre, j'en ai été dépossédé, j'ai invoqué que j'étais tombé malade et les autorités ont refusé d'en tenir compte."

"Les autorités nous retirent souvent arbitrairement nos parcelles et nous en donnent d'autres que nous sommes obligés de mettre en valeur alors que nous avons utilisés de l'argent pour améliorer les périmètres".

"Nous sommes contents de l'arrivée des jeunes diplômés, l'Office saura que le matériel agricole est indispensable pour la riziculture irriguée".

"La campagne de contre saison est impossible car le sol n'est jamais séché à temps pour respecter le calendrier cultural".

"La distribution des parcelles est devenue une source d'enrichissement pour les autorités. Car il faut payer de l'argent pour avoir une bonne parcelle".

"Le semis poquet n'a pas été concluant. Les encadreurs imposent maintenant le répiquage. Nous sommes obligés de le faire".

De ces doléances il ressort un certain nombre de constats.

1°) Le paysan de la zone de Sélingué était déjà habitué à son environnement dont il avait une certaine "maîtrise". Le rendement en est la preuve. Il s'en tirait à bon compte tout en maintenant une diversification de ses activités qui évoluaient selon un cycle bien adapté à ses moyens. C'est ainsi qu'il produisait du riz dans les plaines tout en s'occupant de ses champs secs (mil, maïs, tabacs, cotons) en même temps que de ces mines d'or. Avec la riziculture irriguée cet environnement a été bouleversé, les techniques sont dépassées. Il faut en apprendre d'autres qui échappent à leur mode culturel.

2°) Les encadreurs ne prennent pas en compte l'avis des paysans alors que ceux ci ont une certaine intelligence de la nature du sol pour y avoir travaillé depuis toujours. Du point de vue de la rationalité il est intéressant de mettre leurs connaissances à profit.

3°) Chaque partie doit s'acquitter de la tâche qui lui est assignée. Jusque là, l'office ne fait correctement les travaux de maintenance. Ce sont les paysans qui payent ce lourd tribut.

4°) Manifestement les paysans ont la volonté de travailler au périmètre mais n'ayant pas de matériel, cette volonté s'émousse progressivement. Il en va de même pour le problème d'engrais et d'intrant.

5°) L'insécurité foncière dans laquelle nous sommes, n'est pas de nature à encourager l'amélioration des sols. Quand on sait que certains engrais ne jouent que deux (2) ou trois (3) ans après l'utilisation.

6°) L'insertion des jeunes diplômés ne sera pas une épreuve facile si jamais ils doivent faire la riziculture. Par compte, ils peuvent enregistrer des performances en tabaculture qui n'est pas plus exigeante que la riziculture. Ce projet tabaculture risque d'ailleurs de bénéficier de financement de certains bailleurs de fond. C'est là que le paysan pense que l'Etat veut le liquider économiquement à long terme surtout qu'il lui refuse le matériel agricole. D'après les paysans, l'Etat doit les reconduire dans les activités modernes, aider les paysans marginalisés du progrès économique et social.

7°) Le paysan sait que la contre saison ne lui rapportera pas plus que ce qu'il obtient pendant la campagne hivernale. En plus, il a d'autres options pendant cette période de l'année. D'où sa reticence à effectuer la riziculture pendant la contre saison.

8°) Les encadreurs ont procédé par intimidation pour imposer et le repiquage et la culture de contre saison. Cela ne peut pas garantir en tous cas la réussite de ces opérations (projets).

Les paysans seront imprégnés des tenants et aboutissant de toutes les actions entreprises dans l'exploitation du périmètre. Ils seront donc responsabilisés par la création de groupements coopératifs paysans qui entreprendront des actions pour le remboursement des prêts qui leurs seront accordés pour l'équipement.

Ces groupements coopératifs paysans seront les seuls responsables devant l'organisme qui aura financé le crédit équipement une des urgences est la refecton des canaux

C O N C L U S I O N

Jusqu'ici l'exploitation du périmètre rizicole irrigué de Sélingué n'a pas permis d'améliorer les revenus des paysans de la zone. Les paysans ne tirent pas de ressources suffisantes de son exploitation. Ils ne se sont pas débarrassés des casiers mais ils ne se consacrent pas uniquement non plus à cette activité rizicole. Ils possèdent tous des superficies assez élevées de champs de cultures sèches qui leur procurent l'essentiel de leurs revenus. En même temps ils font de l'orpaillage traditionnel et quelque fois du trafic, de Marmoro et d'autres produits en provenance de la Guinée-Conakry. Cette situation est due à la rapidité de gain et aux cas de réussites fabuleuses dans les secteurs concurrentiels. Dans la riziculture même il y a un certain nombre de problèmes qui entravent la bonne marche du travail. Il n'y a pas de matériel agricole. Les seuls existants dans la zone sont dans un état d'obsolescence. Le périmètre est mal construit par endroits si bien que les canaux d'irrigation ne drainent pas suffisamment d'eau à tous moments. La méthodologie d'approche de l'encadrement technique n'est pas adaptée à la mentalité paysanne. Le coût de production est assez élevé par rapport aux revenus. Dans la plupart des cas, les paysans sont endettés à la fin de chaque campagne et ainsi les dettes s'accumulent. Le paysans est alors désavoué. Le recours qu'il a pour se tirer d'affaire c'est de s'adonner à ses champs secs et à des activités extra agricoles. Même là il ne tient plus la barque.

Il faut déplorer la politique agricole de l'état d'une façon général qui est dépendante en grande partie de financements externes. Le secteur agricole étant aléatoire, les sources de financement sont rares. C'est ainsi le périmètre de Fanzan n'a pas encore été réalisé. Il devient donc nécessaire que l'agriculture se finance elle même

Il y a un déséquilibre entre les deux forces en présence. L'état, super puissant a en face une paysannerie démunie et en voie de prolétarianisation.

Propositions Méthodologiques :

Les paysans doivent participer à l'élaboration de toutes les actions qui seront entreprises dans le cadre des innovations technologiques.

Il faut envisager les priorités des paysans grâce à leur propres évaluations ; se fondant sur leurs exigences et élaborer une plate forme d'action.

d'irrigations défectueuse pour permettre l'irrigation des parcelles surtout pendant la campagne de contre saison.

Le crédit agricole sera fonction des besoins exprimés par les paysans en tenant compte des possibilités d'exploitation de chaque paysan. Le groupement coopératif réorganisera des systèmes de recouvrement des crédits agricoles auprès du paysan affilié au groupement.

Propositions Méthodologiques :

Ces propositions méthodologiques viennent en complément de ce qui a été dit plus haut (méthode d'approche).

Dans toutes les actions, les paysans doivent être considérés comme des partenaires au développement et non des sujets ou de simples exécutants. De ce fait, ils doivent être enseignés et renseignés sur les tenants et aboutissants de toutes les actions entreprises en leurs faveurs. Il faut accorder un crédit à leurs avis concernant la manière de mener des actions dont ils ne se seraient plus doutés de la nécessité et de la rentabilité.

C'est aussi une urgence de mettre l'accent sur le développement intellectuel et technologique du paysan. Cela constitue un élément essentiel dans la mesure où il peut jouer un rôle favorable dans l'acquisition des technologies. Il faut alors organiser des structures permanentes d'alphabétisation des adultes surtout que le taux de scolarisation reste encore faible dans la zone. L'expérience atteste que les jeunes ne restent pas à la campagne après avoir effectué des études surtout que les structures ne sont pas adéquates pour leur réinsertion. Cela s'explique par le contraste très net qui existe entre la ville et la campagne, particularité propre à tous "les pays en développement". Les jeunes ne faisant pas le poids dans les prises de décisions, qui mieux que le paysan adulte alphabétisé peut être facteur et vecteur du développement.

La formation des adultes devrait être le préalable pour la réussite de tout programme d'intégration économique. Les paysans ont le sentiment d'être mis à l'écart du fait que tout soit géré par des "Etrangers", alors qu'il s'agit de leur propre vie. L'efficacité de tout programme de développement doit passer par la formation de base qui permet à de larges couches de se familiariser avec les nouvelles méthodes. Si cela n'est pas dans ce cas, comment ne pas envisager que les jeunes diplômés supplantent les paysans que cela soient plus favorisés que les paysans et que la riziculture soit dominée par l'action tabacole. Ici, la SONATAM intervient comme couverture, mais en dessous, il y a d'autres organismes qui financent ce projet. Ce qui est certain, c'est qu'on ne s'improvise pas paysan. Certes, la réinsertion des jeunes diplômés est en soi positif. Mais elle n'est possible que dans certains contextes avec des conditions

matérielles de travail requises.

Perspectives d'avenir :

Avec la nouvelle politique de recrutement des diplômés, il faut s'attendre à un afflux massif des jeunes en remplacement des paysans.

Il n'est pas certain que ces jeunes s'improvisent en véritable paysan. C'est donc un développement accru des ouvriers agricoles qui seront constitués d'anciens paysans en mal de terres ou d'équipement agricole. Ils seront donc obligés de vendre leur force de travail aux nouveaux paysans que sont les jeunes diplômés. Si l'équipement agricole a manqué chez les paysans de Sélingué, il faut s'attendre à l'ouverture de subvention pour l'achat de matériel dans lequel ils seront prioritaire. Il faut aussi s'attendre à la naissance de l'agro business qui s'installe déjà par l'action tabacole instaurée par la SONATAM.

C'est ainsi, que le paysan de Sélingué sera destitué au profit d'autres couches de la Société. Il restera toujours entendu que le paysan ne se serait pas révélé coopératif et travailleur. Acceptons le pour se faire bonne conscience.

Il faut aussi souligner avec l'arrivée des jeunes diplômés, la possible naissance d'un syndicat paysan. Il peut avoir un effet bénéfique pour les autres paysans de la zone dont la mentalité et les conditions de vie ne permettent pas une telle conscience et qui n'a aucune autorité pour crier sa souffrance, interpeller la conscience de la justice sociale.

B I B L I O G R A P H I E

Dr. Kary DEMBELE : "Politique agricole des états africains" Cas du Mali".

Meeting of inter African Research Working Groups. Août 1983.

Colloque africain "Auto Suffisance Alimentaire en Afrique" Bamako.

24 Septembre - 2 Octobre 1984

CISSE M.C, DEMBELEK, KEBE YG, TRAORE MN "Le Mali, l'Etat et le Paysan".

L'harmattan Paris 1981.

"Libéralisation de la Commercialisation du riz à l'Office du Niger".

Septembre 1987.

Résultat études menées au Cours de la Campagne 1986-1987.

Ingénieurs Conseils - (SOGREAH - LAHMEYER International).

Assistance technique (rapport d'inspection N°7 mission du 25/06/ au 03/07/1987..

Etude de factibilité pour le périmètre hydroagricole en aval du barrage de Sélingué.

Tome 1 rapport de Synthèse : Groupement INSTRUPA HYDROPLAN GOPA - Mars 1988 - (IER).

Population Santé Développement dans la zone du barrage - Etat de la question - P 145.

Fatoumata Adama TRAORE "Les grands barrages africains et le déplacement des populations locales".

Le cas de Sélingué - E N A, D E R A P 1987.

Gérès (Mai, Avril 1981 N°80 (vol 14 N°2)

Revue de la FAO sur l'agriculture et le Développement (Débloquer la communication).

Maurice Pierre Roy "Les régimes politiques du tiers monde" librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris 1976:

L I S T E D E S A B B R E V I A T I O N S

- O.E.R.H.N. : Office pour l'Exploitation des Ressources du Haut Niger.
- A.A.S. : Autorité pour l'Aménagement de Sélingué.
- I.E.R. : Institut d'Economie Rurale.
- B.N.D.A. : Banque Nationale de Développement Agricole.
- SOSEMORK : Société de Gestion et d'Exploitation des Mines d'Or de Kalana

ANNEXES

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Aide d'entretien

- Quelle était votre capacité de production avec la réalisation du périmètre irrigué ?
- Quel est votre avis sur le travail au périmètre après ces quelques années d'expérience
- Qu'est ce que vous attendez de l'encadrement technique ?
- A quel niveau se situe les difficultés auxquelles vous êtes confrontés ?
- Qu'est ce qu'il vous faut pour vraiment travailler au périmètre ?
- Quels sont les problèmes que vous déplorez dans le travail des terres du périmètre ?
- Pourquoi il n'y a pas eu de contre saison depuis que le périmètre a été aménagé ?
- Est ce que vous voulez tenter l'expérience du repiquage ?

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

DEFINITION DES VARIABLES ET LEURS STATUS

1. Taille de la famille : est le nombre de personne qui existe dans une famille. Elle sert à mesurer la capacité de production et de consommation que chaque exploitant détient.
2. Exode /Emigration : C'est le déplacement et la mobilité au niveau de la famille. Elle renforce et précise la variable taille de la famille.
3. Education : Il s'agit du niveau d'instruction des enfants est du niveau culturel et de la capacité d'appréhension du groupe. Elle évalue le progrès que le groupe a enregistré.
4. Occupation : Il s'agit ici de l'activité du groupe, indique l'activité dans laquelle le groupe s'investi le plus et définit son centre d'intérêt.
5. Taille de la parcelle au périmètre : C'est la grandeur ou l'étendu de la surface riziculture octroyée à chaque exploitant se prête t-elle a la capacité de travail et au besoin de la famille qui l'exploite.
6. La parcelle est elle suffisante ? le paysan peut estimé que la parcelle qui lui a été octroyée est insuffisante alors que techniquement ce n'est pas le cas.
7. Appréciation du mode de repartition : il s'agit là de dire si le partage des parcelles s'est effectué sur des bases égalitaires. Si ce n'est pas le cas, le paysan peut border le sien.
8. Appréciation sur le sol : Il s'agit de la nature du sol. Est ce que la nature du sol se prête à une exploitante optimale. Cette variable permet d'évaluer les performances enregistrées pendant la production.
9. Opinion sur l'écoulement de l'eau. La construction defectueuse des casiers en certains endroits ne permet pas une bonne distribution de l'eau. Cette question va mesurer la part de l'insuffisance de l'écoulement dans la performance.
10. Opinion sur les clauses du cahier de charge : Il s'agit de savoir si les conditions d'exploitation des parcelles repondent aux goûts des paysans, ou caractère contraignant.
11. Il s'agit de savoir si les rencontres avec l'encadrement se déroulent de façon démocratique.

12. Appréciation de la semence, la qualité des semences, le cycle de la variété proposée sont souvent contestés par les paysans. Il est donc significatif de savoir leur appréciation.
13. Le nombre de sac d'engrais acheté indique le pouvoir d'achat et la quantité utilisée par le paysan.
14. Cause de la non utilisation d'engrais - l'enquête nous a permis de constater que l'engrais n'est pas utilisé par tous les paysans. Il faut donc savoir pourquoi ? Est ce relatif à l'insécurité foncière ?
15. Position de principe sur la culture de contre saison. Depuis le démarrage du périmètre la culture de contre saison n'a jamais été effectuée d'une façon générale. Pourquoi ? Quelle est la position des paysans vis à vis de la contre saison. Est ce que les paysans sont favorables à sa généralisation.
- 16-17. Certains paysans ont tenté la contre saison, quel profit en ont tiré, avec quelle spéculation ? D'une façon générale l'expérience n'a pas abouti - Pourquoi ?
 Nombre et superficies des champs secs. Cette variable définit la performance du paysan entre riziculture irriguée et culture sèche. Elle indique aussi la dispersion de l'effort de travail et traduit le résultat de production.
 Niveau d'équipement. Il s'agit de déterminer les instruments de production que le paysan détient. Cette variable mesure la capacité réelle de production du paysan.
18. Le jugement sur le rôle des moniteurs indique la qualité de la prestation des moniteurs d'agriculture dans le procès de production, ce que les paysans attendent d'eux. jouent - il pleinement leurs rôles ?
- 19/20 Le repiquage est une technique fastigieuse pour lequel le paysan n'est pas favorable. C'est un passage obligé pour la riziculture irriguée; Il faut donc savoir les raisons de sa réticence et l'amener à accepter cette technique.
- 21/22 Dépenses annuelle et revenus familiaux mesurent le profit que les paysans tirent de l'exploitation du périmètre, le rythme d'accroissement du revenu et le niveau de la vie.

QUESTIONNAIRE DESTINE AUX PAYSANS

Niveau exploitation Familiale

1) Taille de la famille

1 5

6 10

11 20

+ de 20

2°) Exode/Emigration

Durée de 6 mois

Un an

Deux ans

Occasionnellement

Autres à préciser

3°) Education

Nombre d'enfants scolarisés

Nombre d'enfants scolarisables

Niveau d'instruction.

4°) Occupations

Agriculture

Élevage

Commerce

Orpillage exclusivement

Orpillage + autre(s)

Activité(s)

Petit commerce d'occasion

5°) Taille de la parcelle au périmètre

6°) La parcelle attribuée est elle suffisante pour vos besoins d'exploitation ?

Suffisante

Insuffisante

7°) Appréciation du mode de répartition des parcelles

Equitable

Inégalitaire

Sans opinion

8°) Appréciation du sol de la parcelle attribuée

Bon

Acceptable

Mauvais

9°) Opinion sur l'écoulement de l'eau

Bon

Acceptable

Mauvais

10°) Opinion sur les clauses du cahier de charges

Convenables

Non convenables

Pas d'information

11°) Selon vous lors des rencontres avec les représentants de la direction du périmètre le conseil de village est

Ecouté

Non écouté

12°) Appréciation de la semence par le paysan

Bonne

Acceptable

Mauvaise

Pas de réponse

13°) Nombre de sac d'engrais acheté

!	Quantité	!	Prix Unitaire	!	Valeur totale	!
!		!		!		!
!		!		!		!
!		!		!		!

14°) Cause de la non utilisation d'engrais

15°) Position de principe sur la culture de contre saison

Pour

Raison

Contre

Raison

16°) Performance réalisé en culture de contre saison

Bonne

Moyenne

Médiocre

Mauvaise

Pas faite

17°) Raisons de l'échec

Riz tardif

Manque de temps

Mise en eau inopportune

Manque d'eau

Etat des semences

Autres raisons à préciser

Utilisation des rizieries au périmètre. La famille cultive du riz.

Riz

Mil

Autre spéculatation à préciser

N'a pas cultivé

Pour quelle raison ?

Nombre et superficies des champs secs possédés par la famille

N°	Champs secs	Superficies
1		
2		
3		
4		
5		
	Total	

Niveau d'équipement

Charrue

Paire de boeufs

Herse

Semoir

Multiculteur

Mode d'acquisition des instruments de production

Crédit

Achat comptant

Autre à préciser

Utilisation d'engrais

! Nombre de sacs !	! Valeur totale !
! !	! !
! !	! !
! !	! !

Remarque concernant le coût de l'engrais.

18°) Jugement sur le rôle des monétaires

Efficace

Assez efficace

Peu efficace

Inefficace

19°) Opinion sur la technique de repiquage du riz

Favorable

Défavorable

Raisons

20°) Désirez-vous apprendre le repiquage ?

Oui

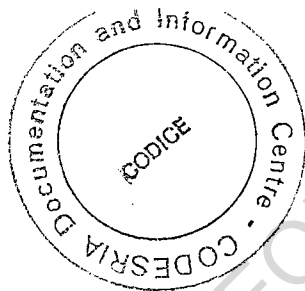
Pourquoi

Non

Pourquoi

21°) Dépenses annuelles

Nature de la dépense	Mode de paiement espèce nature	Montant ou quantité
Impôts		
Santé		
Ecole		
Nourriture		
Outils		
Semence		
Engrais		
Redevance eau		
Tracteur		
Manoœuvre		
Nourriture bétail		



22°) Revenus familiaux

SOURCES	NATURE	ESPECES	MONTANT	QUANTITE
Travail salarié				
Commerce				
Vente de céréales				
Vente de bétail				
Autres à préciser				

23°) Production riz paddy campagne : 1988/1989

24°) Avantage du périmètre :

25°) Inconvénients du périmètre :